

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

OBJET : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIBON Odette -TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - Dominique DARGUY

EXCUSÉS : LAMOTE Jean-Baptiste - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations et autres personnes de droit privé ont été attribuées au cours de l'exercice par les délibérations du 15 avril et 6 mai 2025.

Elle rappelle également que lors de l'examen des demandes des subventions 2025 présentées par les associations, la Commission Finances et le Conseil Municipal, lors de la séance du 15 avril dernier, avaient décidé d'attribuer à l'OGEC de l'école privée, l'APE de l'école publique et l'Ikastola, une subvention pour acheter les cadeaux de Noël aux enfants sur présentation de ces factures. Les factures ayant été présentées, ces subventions peuvent être examinées.

Elle rappelle également qu'une enveloppe était également consacrée à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale à l'article 65748. La facture de la Chambre d'Agriculture ayant été reçue pour la mise en place du marché des producteurs de pays, il convient d'utiliser cette enveloppe pour régler ces frais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
OGEC Ste Marie	Subvention Jouets Noël 2025	995,95 €
APE ECOLE PUBLIQUE	Subvention Jouets Noël 2025	2 286,65 €
BARDOZKO XARNEGU IKASTOLA	Subvention Jouets Noël 2025	310,97 €
CHAMBRES D'AGRICULTURE	Mise en place Marché des producteurs de Pays	786,00 €

PRÉCISE que les crédits suffisants ont été prévus au budget 2025 à l'article 65748.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

